SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 19 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 6 Décembre 2019
Secrétaire de séance : Monsieur CASABONNE Pierre

Nombre de conseillers en exercice :	37
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de votants :	19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain,

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel	suppléant de	M. CASTILLON Henri
M. CAZAURANG Jacques	suppléant de	M. OLYMPIE Jean-Yves

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, M. SUSBIELLES Philippe, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CONGUES Christophe, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°8-19.12.19 – Décision modificative n°2 : régularisation compte de tiers

M.LABARTHE présente le rapport n°8.

Suite à des échanges avec le Trésorier d'Oloron, il est nécessaire de procéder à une régularisation de l'imputation budgétaire de certaines opérations pour compte de tiers :

- Opération 108/08 – Enrochement Navarrenx :
  L'opération comptable a été enregistré sur 2 comptes différents (08 et 108), il est donc nécessaire de suivre l'opération sous un numéro unique, le 108.

- Opération 109/09 – Ecréteur Agnos :
  L'opération comptable a été enregistrée sur 2 comptes différents (09 et 109), il est donc nécessaire de suivre l'opération sous un numéro unique, le 109.

En conséquence, il convient de modifier le budget 2019, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
4581 (45) - 020 - 108 : 4581108	1 261,00	4582 (45) - 020 - 108 : 4582-08	1 261,00
4581 (45) - 020 - 109 : 4581109	2 940,00	4582 (45) - 020 - 109 : 4582-09	2 940,00
	4 201,00		**4 201,00**
Total Dépenses	**4 201,00**	**Total Recettes**	**4 201,00**

Ces mouvements budgétaires correspondent à des régularisations, et sont équilibrés en dépenses et recettes d'investissements.

Toutes les opérations pour compte de Tiers seront enfin clôturées à l'issu de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport.
- **VOTE** la modification du budget 2019 comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Le Président
Michel LAURONCE

Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron d'Aspe d'Ossau & Affluents ★ 64400 Oloron Ste Marie ★

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 03/01/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/01/2020